



Envoi au contrôle de légalité le : 4 mars 2024

Publication électronique le : 4 mars 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Pierre GEORGET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. René HOCQ.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**DEMANDE DE COFINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL
FONDS SOCIAL EUROPÉEN - FSE+ ET FONDS DE TRANSITION JUSTE - FTJ
2021/2027**

**DISPOSITIF "ANIMATION - COORDINATION - INGÉNIERIE DES POLITIQUES
D'INSERTION INTERNALISÉES"**

(N°2024-60)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le décret n°2022-608 du 21/04/2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ;

Vu le Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas et, notamment, son article 63.1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-496 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale fonds social européen (FSE) pour la période de programmation 2021-2017 » ;

Vu la délibération n°2023-334 de la Commission Permanente en date du 03/07/2023 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale " Fonds de Transition Juste –FTJ " pour la période de programmation 2021-2027 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 05/02/2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/02/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention d'un montant de 1 802 379,87 €, correspondant à 60% du coût total de la mise en œuvre de l'opération visée au rapport en annexe, dans le cadre de la subvention globale Fonds Social Européen+ 2021-2027 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect de la séparation fonctionnelle et conformément au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle du Département, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention d'un montant de 1 497 792,19 €, correspondant à 70% du coût total de la mise en œuvre de l'opération visée au rapport en annexe, dans le cadre de la subvention globale Fonds de Transition Juste 2021-2027 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect de la séparation fonctionnelle et conformément au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle du Département, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les recettes prévisionnelles visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération seront affectées sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
F	041A05	930/74771/041	FSE- Subvention globale 2021-2027	3 300 172,06

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 février 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°46

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

DEMANDE DE COFINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FONDS SOCIAL EUROPÉEN - FSE+ ET FONDS DE TRANSITION JUSTE - FTJ 2021/2027

DISPOSITIF "ANIMATION - COORDINATION - INGÉNIERIE DES POLITIQUES D'INSERTION INTERNALISÉES"

Par délibérations du Conseil départemental du 12 décembre 2022 et de la Commission Permanente du 3 juillet 2023, le Département du Pas-de-Calais a fait acte de candidature afin d'être délégataire d'enveloppes au titre du Fonds Social Européen - FSE+ et Fonds de Transition Juste - FTJ, pour des enveloppes respectivement de 31 606 452 € et 11 571 000 €.

A ce titre, le Département du Pas-de-Calais est amené à cofinancer avec les crédits FSE+ et FTJ des opérations portées par ses partenaires s'inscrivant dans une perspective générale de retour à l'emploi.

Ces opérations permettent de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

Elles portent sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé par un accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des publics.

Il s'agit notamment :

- d'opérations de diagnostic et de levée des freins périphériques à l'emploi,
- d'un soutien massif à l'Insertion par l'activité économique-IAE,
- de dispositifs d'engagement vers l'emploi diversifiés.

Au-delà de ces opérations portées par ses partenaires, le Département du Pas-de-Calais cofinance depuis plusieurs années des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale.

Il s'agit tout particulièrement du cofinancement des postes d'animateurs correspondants présents au sein des Services Locaux Allocation Insertion-SLAI des Maisons Département Solidarités ainsi que de la Mission Insertion par l'Emploi-MIE.

1. Périmètre de la demande

La demande de cofinancement au titre des crédits du FSE+ et FTJ porte sur 3 volets principaux par la mobilisation :

- Des postes des Conseillers Spécialisés en Insertion par l'Emploi (CSIE) de la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) qui permettent de favoriser l'insertion durable des bénéficiaires par une coordination des actions en fonction des besoins des entreprises, par l'émergence de projets structurants,
- Des postes d'animateurs-correspondants qui renforcent la fonction d'ingénierie et d'animation de la politique départementale en matière d'insertion,
- Des postes d'ingénierie départementale de la Mission Insertion en charge du pilotage et de la coordination du volet Inclusion en s'appuyant notamment sur une solution numérique d'intermédiation baptisée « MonJob62 ».

2. Résultats attendus

- Au titre de la Mission Insertion par l'Emploi (Conseillers Spécialisés en Insertion par l'Emploi) :
 - Assurer un déploiement territorial des politiques d'insertion du département,
 - Contribuer au pilotage et à la coordination territoriale du plan d'actions en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion,
 - Améliorer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA par une meilleure connexion avec le monde de l'entreprise, à travers notamment la solution numérique mise en place.
- Au titre des animateurs – correspondants :
 - A travers des missions d'ingénierie et de développement social, impulser et/ou accompagner le montage de projets liés à l'insertion, en assurer le suivi, animer et piloter les conventionnements avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique,
 - A travers des missions d'animation territoriale, développer et animer un partenariat local institutionnel et associatif, animer le réseau des référents, se positionner en qualité de personnes ressources en matière d'insertion.
- Au titre des postes d'ingénierie départementale :
 - Contribuer au pilotage et à la coordination du plan d'actions en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion,
 - Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local au titre des clauses d'insertion générées notamment par les actions « Canal Seine Nord Europe »,
 - Animer et démultiplier les opérations de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA notamment dans les filières en tension (autonomie etc...),
 - Assurer l'ingénierie de projets,
 - Améliorer l'accès à l'emploi des bénéficiaires par une meilleure connexion avec le monde de l'entreprise à travers une solution numérique d'intermédiation MonJob62.

3. Calendrier de réalisation

D'une durée de 24 mois, les différents champs opérationnels sont déployés sans discontinuer du démarrage de l'opération à son achèvement, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

4. Plan de financement

Deux natures de poste de dépenses directes sont prises en charge au titre des crédits du FSE+ et du FTJ :

- Les dépenses de personnel prévisionnelles. Elles ont été établies sur des bases réalistes et raisonnables. Elles sont basées sur les salaires bruts chargés, notamment des conseillers spécialisés en insertion par l'emploi, des animateurs-correspondants présents au sein des SLAI ainsi que les postes d'ingénierie départementale,
- Les frais d'hébergement des licences ainsi que les frais d'abonnement pour la plateforme « MonJob 62 » (solution informatique de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi) permettent d'ouvrir la plateforme à 58 000 bénéficiaires et en assurer le suivi technique.

Au regard des règles communautaires, il est appliqué un forfait de 15 % sur les dépenses directes de personnel susvisées afin de couvrir les dépenses indirectes générées pour la mise en œuvre de l'opération.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	01/01/2022 31/12/2023	Ressources	01/01/2022 31/12/2023
Charges salariales	2 397 056,57 €	Recettes FSE+	1 802 379,87 €
Dépenses directes de fonctionnement (MonJob62)	247 351,38 €	Autre financement public	12 000,00 €
Dépenses indirectes (forfaitisation 15%)	359 558,49 €	Part Départementale	1 189 586,57 €
Sous total FSE+	3 003 966,44 €		3 003 966,44 €
Charges salariales	1 618 065,19 €	Recettes FTJ	1 497 792,19 €
Dépenses directes de fonctionnement (MonJob62)	278 928,16 €	Autre financement public	0,00 €
Dépenses indirectes (forfaitisation 15%)	242 709,78 €	Part Départementale	641 910,94 €
Sous total FTJ	2 139 703,13 €		2 139 703,13 €
Total général	5 143 669,57 €		5 143 669,57 €

La recette FSE+ prévisionnelle de cette opération est de 1 802 379,87 €, celle au titre du FTJ de 1 497 792,19 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention d'un montant de 1 802 379,87 €, correspondant à 60% du coût total de la mise en œuvre de l'opération, dans le cadre de la subvention globale Fonds Social Européen+ 2021-2027 pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect de la séparation fonctionnelle et conformément au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle du Département ;
- de m'autoriser à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention d'un montant de 1 497 792,19 €, correspondant à 70% du coût total de la mise en œuvre de l'opération, dans le cadre de la subvention globale Fonds de Transition Juste 2021-2027 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect de la séparation fonctionnelle et conformément au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle du Département ;

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
F	041A05	930/74771/041	FSE- Subvention globale 2021-2027	0	3300172.06

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/02/2024.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/02/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY